

CNEA – Déclaration liminaire

Élan Commun 20 juin 2023

Une nouvelle fois, les organisations syndicales de l'Élan Commun rappellent leur opposition à la réforme de la voie professionnelle présentée par Emmanuel Macron et Carole Grandjean et mise en

application au MASA, visant clairement la transformation, dans l'Enseignement Professionnel, de la voie initiale scolaire sur le modèle de l'apprentissage avec nos métiers et nos statuts comme cibles. Cette réforme est un outil au service des entreprises pour pallier le manque de main d'œuvre dans des secteurs d'activité identifiés, et n'est aucunement guidée par l'intérêt des élèves ni des familles et encore moins par le souci de montée en compétence générale de la société. Il s'agit une nouvelle fois d'un passage en force de la part du gouvernement. En ce sens la poursuite des réformes de la voie professionnelle aura des répercussions d'ampleur à terme. Sans évoquer la vision ultra-libérale de la formation qui les soutiennent et la privatisation rampante qu'elles imposent, elles sont justifiées par un argumentaire populiste à court terme de réponse à des problématiques conjoncturelles et elles privent la société d'une partie de son principal levier, celui de la formation de l'éducation de la jeunesse, de réponse aux enjeux sociaux et environnementaux majeur des prochaines années. Comme pour la baisse du nombre de filles dans les matières scientifiques due à la réforme Blanquer, nous le disons avec gravité, chaque temps d'éducation perdu pour une génération sera un manque à notre développement ou notre capacité d'adaptation dans les cinquante prochaines années. C'est vrai aussi et particulièrement impactant dans l'agriculture

Non ! valoriser l'enseignement professionnel ne passe pas par rémunérer les stages des élèves de CAP et de bac pro !

Non ! les équipes éducatives ne souhaitent pas entretenir une

relation d'argent aux jeunes et à leurs familles, avec toutes les tensions qui ne manqueront pas d'apparaître et que les professeurs coordonnateurs, principaux et les directions d'établissement vont avoir de fait à gérer !

Oui ! une allocation d'étude aurait du sens pour prendre compte de la conduite des études propres à cette voie professionnelle avec ses attendus comme ses déterminants sociaux qui perdurent.

Non ! revaloriser les salaires de l'ensemble des fonctionnaires ne saurait se résumer à une augmentation de 1,5 point d'indice déjà effacée par l'inflation avant même d'entrer en vigueur et un énième chèque vie chère ! Et moins encore à un « pacte » qui instrumentalise cyniquement l'abaissement salarial dont nos communautés de travail depuis près de 20 ans, en piétinant le statut, en niant les 43 heures de travail déjà conduit par le corps enseignant déjà éprouvé et fragilisé, à la mesure de la crise de recrutement qui s'aggrave, et in fine en transformant les enseignant.es et CPE en chasseurs de prime de bas étage au détriment de la qualité du service rendu et des collectifs de travail qui vont encore payer la note !

Oui à une revalorisation salariale sans contrepartie à la hauteur de nos missions statutaires, dans le respect des professionnels que nous sommes et cela pour l'ensemble des membres de la communauté éducative, toutes et tous œuvrant au quotidien et sans compter avec le sens de l'action publique éducative, d'enseignement et de formation qui font que nous ne tenons en dépit de politiques indignes qui chaque jour viennent abîmer un peu plus nos métiers !

Non, nous ne l'acceptons pas et oui nous continuerons de lutter collectivement contre la régression sociale en marche ! Concernant plus spécifiquement les textes présentés aujourd'hui, les organisations syndicales de l'Élan commun s'opposent à cette réforme et à la rémunération des stages, car c'est notamment :

une mesure coûteuse et démagogique qui ne répond pas aux besoins d'aides sociales nécessaire à une grande partie des

familles alors que des besoins essentiels ne sont pas couverts par les aides publiques aujourd'hui : exemple des équipements de sécurité individuels (gants, casques, lunettes de protection, chaussures de sécurité, ...) pour les élèves. Ces EPI ne sont plus financés (sauf en partie pour certaines filières et par certaines régions) et sont à la charge des familles souvent modestes.

Un risque de perte d'attractivité supplémentaire pour les Bac techno en général et du Bac STAV en particulier (qui avait déjà souffert de la réforme du Bac Pro 3 ans). Par ailleurs, il conteste le fait que les BTS/BTSA sont exclus de ce dispositif avec un risque d'accentuer la fuite des étudiant.es vers la voie de l'apprentissage

S'agissant de la mise en œuvre du dispositif :

L'Elan commun ne peut que s'interroger sur les moyens supplémentaires dont vont disposer les établissements qui auront la charge de :

collecter les pièces justificatives et leur conservation,
vérifier le nombre de jour de stage réellement effectué par chaque stagiaire,
obtenir l'autorisation du représentant légal relative au compte bancaire de l'élève non majeur ainsi que les pièces relatives aux représentants légaux,
demander aux élèves majeurs et aux représentants légaux des élèves mineurs des coordonnées bancaires
décider de l'attribution de l'allocation et en arrêter le montant

Aujourd'hui les services administratifs des établissements sont exsangues et ne pourront supporter cette charge de travail supplémentaire.

Sans moyens supplémentaires ce sera un travail de plus non rémunéré et à mettre en œuvre dans l'urgence et la précipitation. L'État ne peut pas continuer à traiter ses agents de la sorte a fortiori quand il s'agit d'appliquer une réforme démagogique et coûteuse.

Sur un autre sujet : la découverte lors de la parution du B0 du déploiement des 15 ETP médico-sociaux dans les régions, les OS de l'Élan commun contestent le fait que l'engagement du MASA d'associer les OS à la concertation de déploiement n'ait pas été tenue. Elles s'interrogent sur son efficacité et sur sa réelle mise en application sur le plan statutaire.